



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 113190

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur le centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale. En effet, les dossiers médicaux établis à l'étranger doivent être traduits par cet organisme, seul habilité pour cette dernière. Cependant, les délais semblent extrêmement longs. Une traduction effectuée à un échelon local par des traducteurs assermentés par la justice ou des universités pourrait peut-être diminuer le temps de traduction et son coût. Il lui demande si une telle disposition est envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113190

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13183